

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2014

=====

Président : Monsieur TUSCH Roger, Maire

Membres Présents : Mme BELOTTI – M. ROHR – Mme POESY – M. VALSETTI – M. ZORATTI – M. GUERIN – Mme FRITZ – Mme HERGOTT – M. SEILER – Mme REEB – Mme FRIDRICK – Mme ZANONI – M. MUNSCH – M. SCHMELTER – Mme REMY – Mme MONIER – M. QUEUNIEZ

Excusé : M. VACCARO (procuration Mme FRITZ)

Convocation faite le 5 Septembre 2014
Secrétaire de séance : M. MUNSCH Cédric



ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 17 JUILLET 2014

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 17 Juillet 2014 qui a été transmis à tous les conseillers.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le procès-verbal de la réunion du 17 Juillet 2014.

72/2014 : ATTRIBUTION DE PARCELLES AU LOTISSEMENT « BERG VI »

VU la délibération du 9 Février 2012, programmant le projet d'aménagement d'un lotissement d'habitations « Berg VI »,

VU l'arrêté municipal en date du 2 Août 2013, accordant un permis d'aménager,

VU l'arrêté municipal en date du 12 Mai 2014, autorisant le différé des travaux de finition et la vente des lots,

VU la délibération du 30 Avril 2014 fixant, pour le lotissement « Berg VI », le prix de vente du terrain nu viabilisé à 16 000.00 € TTC l'are,

VU la délibération du 17 Juin 2014, définissant le mode d'attribution des parcelles du lotissement,

VU la délibération du 17 Juillet 2014,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE des désistements suivants, pour des parcelles attribuées lors de la réunion du 17 Juillet 2014 :

| Acquéreurs | N° lot | Adresse du lot | Superficie en m ² | Prix TTC |
|---------------------------|--------|-----------------------|------------------------------|------------|
| M. et Mme HEISER Thomas | 27 | 2, rue des Rossignols | 6.26 | 100 160.00 |
| M. PILLA Frédéric | 26 | 4, rue des Rossignols | 6.13 | 98 080.00 |
| M. et Mme BRUGUERA Julien | 18 | 9, rue des Rossignols | 6.57 | 105 120.00 |

DECIDE d'attribuer les parcelles suivantes, aux personnes ci-dessous dénommées :

| Acquéreurs | N° lot | Adresse du lot | Superficie en m ² | Prix TTC |
|---------------------------|--------|-----------------------|------------------------------|------------|
| M. et Mme MELARD Philippe | 11 | 1, rue des Mésanges | 8.41 | 134 560.00 |
| M. et Mme BRUGUERA Julien | 27 | 2, rue des Rossignols | 6.26 | 100 160.00 |

RAPPELLE que la superficie indiquée pour chaque lot est approximative et qu'elle sera confirmée par un arpentage et un bornage de chaque terrain, effectué par un géomètre.

DIT que les frais se rapportant à ces aliénations seront à la charge de l'acquéreur.

CHARGE l'Etude de Mes BESTIEN – GANGLOFF et GALY à Florange, de l'établissement des actes notariés.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes se rapportant à ces aliénations en tant que représentant de la Commune.

73/2014 : CREATION D'UN GIRATOIRE SUR LA RD 54

. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

VU la délibération n° 8/2012 du 9 Février 2012, programmant le projet d'aménagement d'un lotissement d'habitations « Berg VI »,

VU la délibération n° 41/2013 décidant la réalisation par la Commune des travaux d'aménagement des voiries extérieures donnant accès audit lotissement « Berg VI »,

VU les aides financières apportées par le Conseil Général de la Moselle,

CONSIDERANT que l'aménagement d'un giratoire sur la RD 54 permettra d'une part, aux habitants du Lotissement « Berg VI » d'emprunter la RD 54 sans avoir à traverser le village et, d'autre part, contribuera à réduire la vitesse de circulation de la RD 54 et donc le risque accidentogène,

CONSIDERANT que pour la réalisation de cet aménagement la Commune est susceptible de bénéficier d'une subvention départementale au titre des amendes de police,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter le Conseil Général de la Moselle pour l'obtention d'une subvention au titre des amendes de police, dans le cadre des travaux précités.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

74/2014 : RENOUELEMENT DU BAIL DE CHASSE COMMUNALE

. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE CHASSE

. MODALITES DE CONSULTATION DES PROPRIETAIRES

VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L.429-1 à L.429-18,

VU le renouvellement des baux de chasse communales et intercommunales pour la période comprise entre le 2 Février 2015 et le 1^{er} Février 2024,

.../...

VU l'arrêté préfectoral n° 2014-DDT-SERAF-UFC N° 55 du 25 Juillet 2014 modifié, portant approbation du cahier des charges type des chasses communales ou intercommunales,

CONSIDERANT que pour constituer la commission communale consultative de chasse il y a lieu de désigner 2 membres du Conseil Municipal,

CONSIDERANT que les propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la location peuvent être consultés, soit au cours d'une réunion, soit par écrit,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE en qualité de membres du Conseil Municipal de la Commission Communale Consultative de Chasse :

- M. GUERIN Max
- M. QUEUNIEZ Jean-Luc

DIT que les propriétaires fonciers seront consultés par écrit.

CHARGE Monsieur le Maire de cette consultation.

75/2014 : PROJET DE REVISION DU PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE DES TROIS VALLEES

. AVIS

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.222-4 à L.222-7 et R.222-13 à R.222-36,

VU le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) des Trois Vallées approuvé par arrêté préfectoral du 6 Mars 2008,

VU l'avis favorable du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) de Moselle du 16 Juin 2014 portant sur le projet de plan issu de la révision du PPA,

Après consultation du dossier, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE UN AVIS FAVORABLE

Au projet de plan issu de la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère des Trois Vallées.

INFORMATIONS DIVERSES

Mme POESY dresse un bilan de la rentrée scolaire. Rentrée assez bien passée malgré les changements dus à la réforme des rythmes scolaires. Les effectifs sont les suivants : 57 élèves en maternelle et 87 élèves au Groupe Scolaire, soit 144 enfants.

S'agissant du service périscolaire, il faudra envisager de remplacer Mlle BEHEM Pauline à la sortie des écoles pour lui permettre de débiter les activités périscolaire dès la sortie des classes. Une enquête sera prochainement réalisée auprès des familles quant à la mise en place éventuelle d'un service de repas et après-midi récréatif les mercredis.

Adaptation prévue pour la rentrée de septembre 2015 : les dossiers périscolaire seront à retirer en Juin et non plus en Août ; ceci pour anticiper la rentrée et donc faciliter la gestion du service.

M. SCHMELTER propose au Conseil Municipal de demander à la Direction Régionale des Finances Publiques d'effectuer une analyse financière de la Commune dans le but d'aider le Conseil Municipal dans ses décisions d'orientation budgétaire à venir. M. le Maire lui répond qu'une telle analyse a été effectuée pour l'année 2012 et qu'il en transmettra une copie à tous les membres du Conseil Municipal. Ceci étant, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de demander au Trésorier de la Commune, d'effectuer une nouvelle analyse financière.

.../...

S'agissant du Domaine de Pépinville, un courrier sera adressé à M le Sous-Préfet de Thionville lui exposant le projet communal de développement du Domaine et demandant si cette réalisation est possible malgré le classement de Pépinville en zone Zr du PPRT de l'Air Liquide.

M. QUEUNIEZ fait état des problèmes rencontrés sur les courts de tennis intérieurs. Le tapis se décollerait par endroits. M. le Maire lui répond qu'il a connaissance de ce problème et charge M. VALSETTI de cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant plus de question ou de remarque particulière, Monsieur le Maire clôt la séance.

La séance est levée à 20 H 16.
